Cinq choses à savoir avant de reprendre le travail

Ce lundi, un grand nombre d'entreprises vont reprendre leur activité. La médecine du travail livre cinq conseils pour bien redémarrer.

Organiser le travail pour éviter la propagation du virus
La reprise s'avère délicate à conduire pour relancer la production et le travail en collectif tout en respectant les mesures de précaution sanitaire. Selon Dr Françoise Ducrot, médecin du travail et coordonnatrice au Service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN), **« nous sommes tous des acteurs de prévention, de l'employeur au salarié ».** Pour réussir, il est important de partager avec les salariés la construction de la nouvelle organisation. Chaque fois que c'est possible, le télétravail doit continuer à être privilégié et les autres temps de la vie professionnelle doivent être adaptés (réunions en visioconférence, procédures modifiées…).

Partager l'information
Il faudra permettre une bonne circulation de l'information et donner du sens aux mesures prises pour que le collectif se fédère autour de la question de la santé au travail.

Adapter les lieux de la vie dans l'entreprise
Le maintien d'une distance minimale entre les personnes est primordial. Pour cela, les lieux de vie doivent être adaptés : une chaise sur deux en salle de pause, flux de circulation sans croisement… sans oublier de renforcer le nettoyage et la désinfection des locaux et des surfaces.

Se protéger et protéger les autres
Nous devons tous prendre conscience de l'importance des gestes barrières. Le port du masque est conseillé quand on ne peut pas éviter d'être à proximité d'un collègue.

Prendre soin des personnes
Le confinement aura été vécu diversement, certains en auront souffert. Les employeurs doivent être attentifs à l'état d'esprit de leurs équipes, avec bienveillance, et permettre un soutien psychologique et social si nécessaire.

À noter. Le SSTRN fait partie des 13 services de santé au travail du réseau Présanse en Pays de la Loire, tous engagés auprès des entreprises de leurs secteurs.
Tous ces conseils sont à retrouver dans le dossier spécial sur le site www.sstrn.fr/reprise

Franck Dubray, Ouest-France

Le port du masque est conseillé sur le lieu de travail.

Publicité

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PAYS DE LA LOIRE

Prévention du Covid-19 et reprise d'activité

les services de santé au travail en première ligne aux côtés des entreprises

organisation du travail, prévention du risque Covid-19, suivi de la santé des salariés…

Poursuivre ou reprendre une activité en pleine pandémie concerne aujourd'hui tous les employeurs et les salariés.

Quelle organisation mettre en place ? Quelles mesures de prévention pour protéger mes salariés ? Comment accompagner les conséquences psychologiques ? Qui peut m'aider si je ne m'en sors pas ?

Nos équipes sont mobilisées pour répondre à toutes vos questions et trouver ensemble des solutions concrètes.

Contactez votre service de santé au travail,
nos cellules d'écoute téléphonique vous répondent et vous orientent.
Pilotez la reprise d'activité de votre entreprise,
consultez nos sites internet pour trouver toutes les informations utiles.

Toutes les coordonnées des services de santé au travail | **sante-travail-pdl.com**

En Pays de la Loire, **13 services de santé au travail** interentreprises du réseau **Présanse** œuvrent pour 85000 entreprises et plus de 1 million de salariés du secteur privé.

LOIRE ATLANTIQUE — MAINE ET LOIRE — MAYENNE — SARTHE — VENDÉE